

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Sylvain Gélinas
Madame la conseillère :	Chantal Thérien
Monsieur le conseiller :	Ignace Denuette
Madame la conseillère :	Nathalie Auger
Madame la conseillère :	Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur Robert Charette, directeur général par intérim, était également présent.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2015, de l'assemblée de consultation publique du 30 mars 2015 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2015
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes de mars 2015
- 1.4 Renouvellement des contrats d'assurance collective
- 1.5 Appui à Ville de Mont-Laurier – abolition du fonds de soutien aux territoires en difficulté
- 1.6 Formation de comités des élus
- 1.7 Nomination de représentants de la Municipalité aux différents comités et organismes
- 1.8 Retrait du Regroupement de l'Union des municipalités du Québec pour l'assurance responsabilité, pistes rouli-roulant et parcs de BMX
- 1.9 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 1.10 Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge, demande d'aide financière
- 1.11 Dépôt des listes reçues de la part des candidats concernant la divulgation des dons, élection partielle du 1^{er} mars 2015
- 1.12 Permission d'utilisation des VLAN numéros 751, 753 et 758 à des fins de transport de flux Internet

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Autorisation du paiement partiel numéro 6 à Construction Raynald Tisseur inc., construction de la caserne incendie
- 2.2 Point d'information – événement du 25 février 2015

3 TRANSPORTS

- 3.1 Travaux de balayage des rues
- 3.2 Modification aux tarifs applicables par Transport adapté et collectif des Laurentides pour les services de transport adapté
- 3.3 Confirmation d'intention pour l'achat du rouleau compacteur usagé et de la remorque nécessaire à son transport
- 3.4 Autoriser l'achat d'abat-poussière

4 HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Modification à la résolution 2014.09.233, achat et installation de vannes

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Dérogation mineure, matricule 1841-52-2073
- 5.2 Poste de lavage des bateaux, heures d'ouverture
- 5.3 Nomination au comité consultatif d'urbanisme
- 5.4 Demande d'aide financière à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement
- 5.5 Avis de motion - règlement modifiant l'article 15 du règlement numéro 2012-354 relatif aux chiens
- 5.6 Mandater le Service d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle, pour modifications au règlement numéro 2012-362 relatif au zonage

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Tarif pour inscription au camp de jour pour les non-résidents
- 6.2 Demande d'aide financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois

7. DÉPÔT DES RAPPORTS

- 7.1 Service de la prévention des incendies
- 7.2 Service des travaux publics
- 7.3 Service de l'urbanisme
- 7.4 Service des loisirs

8. INFORMATION DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2015.04.083
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.084
Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2015, de l'assemblée de consultation publique du 30 mars 2015 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2015

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars 2015, de l'assemblée de consultation publique du 30 mars 2015, et de la séance extraordinaire du 30 mars 2015, tels que présentés.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.085
Autorisation de paiement des comptes du mois de mars 2015

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement des comptes du mois de mars 2015 selon

○ la liste des chèques totalisant	441 873,06 \$
○ les prélèvements totalisant	7 491,77 \$
○ le remboursement – intérêts, emprunts	<u>157 389,75 \$</u>
Pour un GRAND TOTAL de	606 754,58 \$

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.086

Renouvellement des contrats d'assurance collective

CONSIDÉRANT que les contrats d'assurance collective auprès du Régime d'assurance collective des Chambres de commerce sont à échéance le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT l'offre du Régime d'assurance collective des Chambres de commerce;

CONSIDÉRANT l'accord du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2907, pour le renouvellement de leur contrat d'assurance collective avec le Régime d'assurance collective des Chambres de commerce;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre du Régime d'assurance collective des Chambres de commerce pour le renouvellement des contrats d'assurance collective;

D'autoriser le directeur général par intérim, ou son remplaçant, à signer pour et au nom de la municipalité de Nominingue, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.087

Appui à Ville de Mont-Laurier – abolition du fonds de soutien aux territoires en difficulté

CONSIDÉRANT que l'annonce de l'abolition du Fonds de soutien aux territoires en difficulté inquiète les municipalités de la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, puisque la revitalisation passe par plusieurs actions dans une perspective à long terme et que plusieurs municipalités sont encore parmi les municipalités dévitalisées du Québec;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau fonds d'aide régional est prévu, mais comme la majorité des annonces, ce fonds risque d'être amputé de plusieurs milliers de dollars;

CONSIDÉRANT que le nouveau fonds régional annoncé sur un grand territoire comme la MRC d'Antoine-Labelle risque d'avoir moins d'impacts spécifiques sur les municipalités puisque les distances sont très importantes, ce qui risque d'en réduire l'efficacité;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont entrepris des démarches avec un comité de développement économique justement pour revitaliser les municipalités et développer de nouvelles idées dans une perspective de dynamisation du milieu, mais que présentement aucun fonds n'est disponible;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Laurier, par sa résolution 15-03-143, demande au gouvernement provincial de réserver un fonds spécifique pour les municipalités dévitalisées et que ce fonds soit à la hauteur des besoins de celles-ci pour les aider à sortir de leur dévitalisation et de prendre en considération la réalité des municipalités, compte tenu particulièrement du fait que les responsabilités financières ne cessent d'accroître et que ce fonds soit versé directement aux municipalités dévitalisées.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominique appuie la Ville de Mont-Laurier dans ses démarches auprès du gouvernement provincial concernant l'abolition du fonds de soutien aux territoires en difficulté.

Que la présente résolution soit acheminée à la MRC d'Antoine-Labelle, aux municipalités qui en sont membres, au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.088
Formation de comités des élus

CONSIDÉRANT que suite à l'élection partielle du 1^{er} mars 2015, il y a lieu de former de nouveaux comités des élus;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de former les comités suivants :

Comité culturel :

M. Ignace Denutte, président
M. Gaétan Lacelle

Comité développement économique :

M. Gaétan Lacelle, président
M. Sylvain Gélinas

Comité environnement :

M. Georges Décarie, président
Mme Carole Tremblay

Comité famille et aînés :

Mme Nathalie Auger, présidente
Mme Chantal Thérien

Comité finances :

M. Ignace Denutte, président
Mme Chantal Thérien

Comité infrastructures :

Mme Chantal Thérien, présidente
M. Ignace Denutte

Comité parcs, sports, loisirs

M. Gaétan Lacelle, président
Mme Nathalie Auger

Comité sécurité publique :

M. Sylvain Gélinas, président
M. Gaétan Lacelle

Le maire est membre d'office de tous les comités.

Le directeur général est membre de tous ces comités.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.089
Nomination de représentants de la Municipalité aux différents comités et organismes

CONSIDÉRANT que suite à l'élection partielle du 1^{er} mars 2015, de nouveaux membres du conseil doivent être désignés afin de représenter la Municipalité aux différents comités et organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU de nommer les délégués et les substituts suivants pour siéger aux organismes ci-dessous :

Association Touristique des Laurentides (A.T.L.)
Délégué : M. Ignace Denuette

Centre régional de services aux Bibliothèques publiques
(C.R.S.B.P.)
Délégué : M. Ignace Denuette
Substitut : Mme Carole Tremblay

Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
(Comité sur les revenus)
Délégué : M. Gaétan Lacelle

Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
(rencontre annuelle)
Délégué : M. Georges Décarie
Délégué : Directeur général

Comité Action persévérance
Déléguée : Mme Carole Tremblay
Substitut : Mme Chantal Thérien

Comité Bon Voisin Bon Oeil
Délégué : M. Sylvain Gélinas
Délégué : M. Gaétan Lacelle

Comité consultatif en environnement
Déléguée : Mme Carole Tremblay
Délégué : M. Georges Décarie

Comité consultatif d'urbanisme
Délégué : M. Sylvain Gélinas
Délégué : M. Ignace Denuette

Comité des Gares
Délégué : M. Ignace Denuette
Substitut : Mme Nathalie Auger

Comité de Jumelage
Délégué : M. Ignace Denuette
Substitut : Mme Carole Tremblay

Comité de Toponymie
Déléguée : Mme Chantal Thérien
Déléguée : Mme Carole Tremblay

Conseil de la culture des Laurentides
Déléguée : Mme Carole Tremblay
Substitut : M. Georges Décarie

CRE des Laurentides
Déléguée : Mme Carole Tremblay
Substitut : M. Georges Décarie

Fondation de la MRC A.L. pour l'environnement
Délégué : M. Georges Décarie
Substitut : Mme Carole Tremblay

Les Arts et la Ville
Délégué : M. Ignace Denuette

Loisirs Laurentides
Délégué : M. Gaétan Lacelle
Substitut : Mme Chantal Thérien

Office municipal d'habitation H.L.M.
Déléguée : Mme Nathalie Auger
Substitut : Mme Carole Tremblay

Organisme des bassins versants (OBV) des rivières
Rouge, Petite-Nation et Saumon
Délégué : M. Georges Décarie
Substitut : Mme Carole Tremblay

Plein Air Haute-Rouge
Déléguée : Mme Chantal Thérien
Substitut : M. Georges Décarie

Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR)
Délégué : M. Georges Décarie
Substitut : M. Gaétan Lacelle

S.E.P.A.Q.
Délégué : M. Ignace Denutte

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.090
Retrait du Regroupement de l'Union des municipalités du Québec pour l'assurance responsabilité, pistes rouli-roulant et parcs de BMX

CONSIDÉRANT que la Municipalité détient actuellement une double couverture pour l'assurance responsabilité civile reliée à notre piste rouli-roulant, soit celle en vigueur depuis le 1^{er} mai 2014, émise par BFL Canada via le Regroupement de l'Union des municipalités du Québec, ainsi que celle en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2014, émise par La Municipale via la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ne conserver qu'une seule des deux couvertures actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT notre adhésion à la Mutuelle des municipalités du Québec et notre intention de poursuivre avec elle;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU

D'autoriser le retrait de la municipalité de Nomingue du Regroupement de l'Union des municipalités du Québec, en ce qui concerne l'assurance responsabilité civile des pistes rouli-roulant et parcs de BMX.

D'autoriser le directeur général par intérim à signer tous les documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, madame Chantal Thérien et monsieur Sylvain Gélinas déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

Résolution 2015.04.091
Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge, demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Chorale Harmonie de la Vallée de la Rouge pour la présentation de trois concerts, qui se tiendront à Rivière-Rouge le 30 mai, à l'église de Nominique le 31 mai et à Lac-Saguay, le 6 juin prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de deux cent dix dollars (210 \$) à la Chorale Harmonie de la Vallée la Rouge, soit un espace publicitaire d'une page dans le programme, incluant quatre (4) billets.

ADOPTÉE

Dépôt des listes reçues de la part des candidats concernant la divulgation des dons, élection partielle du 1^{er} mars 2015

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général par intérim dépose les listes reçues de la part des candidats concernant la divulgation des dons, pour l'élection partielle du 1^{er} mars 2015.

Résolution 2015.04.092

Permission d'utilisation des VLAN numéros 751, 753 et 758 à des fins de transport de flux Internet

CONSIDÉRANT la demande de Communautel inc. pour l'utilisation de VLAN supplémentaires à des fins de transport du flux Internet, et ce, pour le déploiement du service Internet dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, certains commutateurs doivent être remplacés;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU

D'informer la MRC d'Antoine-Labelle que la municipalité de Nominique s'engage à défrayer les coûts de remplacement de commutateurs NO001 et NO003, au montant total de mille dollars (1 000 \$), plus les taxes applicables,

D'autoriser le maire et le directeur général par intérim, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente portant sur la permission d'utilisation des VLAN numéros 751, 753 et 758 à des fins de transport de flux Internet.

D'affecter le surplus accumulé pour en défrayer les coûts.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.093

Autorisation du paiement partiel numéro 6 à Construction Raynald Tisseur inc., construction de la caserne incendie

CONSIDÉRANT que la Municipalité a octroyé un contrat en vue de construire la nouvelle caserne incendie;

CONSIDÉRANT la demande de paiement partiel numéro 6 présentée par l'entrepreneur, Construction Raynald Tisseur inc., pour les travaux exécutés;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim, ou son remplaçant, à effectuer un paiement partiel, selon la demande numéro 6, à Construction Raynald Tisseur inc., au montant n'excédant pas cent soixante-trois mille neuf cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-quinze cents (163 948,95 \$), plus

les taxes applicables, et ce, dès réception de la recommandation à cet effet de monsieur Pierre-Luc Beaugard, architecte.

ADOPTÉE

Point d'information – événement du 25 février 2015

Sauvetage sur glace

Nous tenons à souligner le travail remarquable accompli par nos pompiers lors d'un sauvetage particulier survenu en février dernier, par une journée extrêmement froide (-30°C) et venteuse.

Effectivement, nos pompiers ont répondu à un appel d'urgence pour un sauvetage sur le lac Pie IX. À leur arrivée, ils ont constaté la présence d'un individu, étendu et immobile, au beau milieu du lac. Ils ignoraient alors l'ampleur du défi qui les attendait mais ont vite réalisé qu'une des deux couches de glace, séparées par plus d'un pied d'eau, avait cédée.

C'est avec difficulté mais beaucoup de courage, car ils s'enfonçaient eux-mêmes au travers de la glace, que les pompiers ont pu rejoindre la victime qui était en état de choc et en hypothermie, souffrant de sévères engelures au bas du corps.

Les pompiers ont tout d'abord libéré l'individu gelé afin de pouvoir l'installer sur un traîneau. Ils ont ensuite stabilisé son état de santé en tentant de créer un écran de chaleur à l'aide de couvertures mais constatant l'inefficacité de celles-ci, ils y ont ajouté, tour à tour, leurs manteaux de pompiers (bunker).

Rejoindre la terre ferme ne fut pas chose facile car la partie du lac qu'ils venaient d'emprunter était grandement fragilisée par leur précédent passage. Il leur a donc fallu se frayer un nouveau chemin, avec un traîneau en surcharge et une victime avec qui ils parlaient sans arrêt afin de la maintenir éveillée. Une fois rendu au bout du lac, ils ont dû traverser un sous-bois d'environ 50 pieds avant de finalement rejoindre les ambulanciers qui étaient arrivés et prêts à prendre la situation en charge.

Quelques jours après ce courageux sauvetage, les pompiers ont reçu une carte de remerciements pour avoir sauvé la vie de cette personne et lui avoir ainsi permis d'être à nouveau parmi les siens.

Félicitations à nos pompiers!

Résolution 2015.04.094 **Travaux de balayage des rues**

CONSIDÉRANT le besoin d'aide externe pour les travaux de balayage des rues de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à engager une dépense n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) pour les travaux de balayage des rues.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.095 **Modification aux tarifs applicables par Transport adapté et collectif des Laurentides pour les services de transport adapté**

CONSIDÉRANT que pour 2013, le ministère des Transports du Québec n'a versé que 69% de l'allocation supplémentaire sur la variation de l'achalandage, soit trente-huit mille cent trente dollars (38 130 \$) de moins que le montant prévu;

CONSIDÉRANT que pour 2014, le ministère des Transports du Québec n'a versé que 49% de l'allocation supplémentaire sur la variation de l'achalandage, soit soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (62 990 \$) de moins que le montant prévu;

CONSIDÉRANT que ces coupures représentent plus de cent mille dollars (100 000 \$) en deux ans;

CONSIDÉRANT que le rapport financier 2014 présente une insuffisance des produits sur les charges de près de quatre-vingts mille dollars (80 000 \$) pour l'année 2014, montant qui pourra être résorbé par le surplus accumulé;

CONSIDÉRANT que pour 2015, le budget adopté prévoyait que l'allocation supplémentaire pour la variation de l'achalandage serait réduite de trente-huit mille cent trente dollars (38 130 \$) et que nous anticipons une diminution d'au moins soixante-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars (62 990 \$);

CONSIDÉRANT que le transport adapté doit atteindre l'équilibre budgétaire dès l'année 2016;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU de procéder à une augmentation des tarifs pour le service de transport adapté, faisant passer le coût du passage de trois dollars et vingt-cinq cents (3,25 \$) à trois dollars et soixante-quinze cents (3,75 \$), et ce, à compter du 1^{er} mai prochain.

Que copie de la présente soit acheminée au ministre des Transports du Québec, monsieur Robert Poëti.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.096

Confirmation d'intention pour l'achat du rouleau compacteur usagé et de la remorque nécessaire à son transport

CONSIDÉRANT qu'au printemps 2014, la Municipalité a procédé à l'acquisition d'un rouleau compacteur usagé, tel qu'autorisé par la résolution numéro 2014.04.094, et que cet achat a été financé par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que subséquemment à l'acquisition du rouleau compacteur, nous avons procédé à l'acquisition d'une remorque nécessaire à son transport;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU

De confirmer que l'intention du conseil, au moment de l'achat du rouleau compacteur, était de regrouper cette acquisition avec celle de la remorque, en vue de procéder à leur financement par le fonds de roulement;

D'entériner l'achat de la remorque Sure Trac 2014, au montant de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$), plus les taxes applicables, et d'autoriser le regroupement de cet achat avec celui du rouleau compacteur, par emprunt au fonds de roulement. Le remboursement de cet emprunt devant s'effectuer sur une période de quatre (4) ans, et dont le premier versement deviendra dû en 2015.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.097

Autoriser l'achat d'abat-poussière

CONSIDÉRANT la résolution 2015.03.081 mandatant l'Union des municipalités du Québec à préparer en son nom et celui des autres municipalités, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de

différents produits utilisés comme abat-poussière nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions et l'analyse de celles-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, ou son remplaçant, à procéder à l'achat de 150 000 litres de chlorure de calcium 35% liquide, de Multi Routes inc., au coût de 0,246 \$ du litre, soit un total de trente-six mille neuf cents dollars (36 900 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.098

Modification à la résolution 2014.09.233, achat et installation de vannes

CONSIDÉRANT que la résolution 2014.09.233 autorise l'achat et l'installation de vannes sur le réseau d'aqueduc municipal, pour un montant de quinze mille cent dollars (15 100 \$);

CONSIDÉRANT que suite aux imprévus survenus lors des travaux, il y a des frais supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'entériner la dépense de sept cent quatre-vingt-dix dollars (790 \$) pour les travaux imprévus lors de l'installation de vannes au cours de l'année 2014.

D'affecter le surplus réservé pour en défrayer les coûts.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.099

Dérogation mineure, matricule 1841-52-2073

Monsieur le maire offre aux personnes présentes la possibilité de s'exprimer sur le sujet. Il n'y a aucune question, ni commentaire.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure #2015-01 de Multi-Service ML (matricule 1841-52-2073), pour remplacer un panneau réclame commercial situé à l'intersection du chemin du Tour-du-Lac et de la rue Saint-Ignace, d'une superficie de 2.9 m² par un nouveau de 2.9 m².

CONSIDÉRANT que selon l'article 14.12.2 du règlement 2012-362 relatif au zonage, les panneaux réclames de plus de un mètre carré ne peuvent être refaits et n'ont pas de droits acquis.

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée du 25 février 2015;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'accorder une dérogation mineure à Multi-Service ML (matricule 1841-52-2073), pour l'installation d'un panneau réclame, le tout conditionnel à ce que la dimension n'excède pas deux mètres carrés (2 m²) et que ledit panneau réclame soit entièrement installé sur un terrain privé.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.100

Poste de lavage des bateaux, heures d'ouverture

CONSIDÉRANT que selon l'article 6 du règlement 2012-365 portant sur la protection et la conservation des lacs de Nominique, obligeant à laver les embarcations et accessoires et prévoyant une tarification relative au lavage des embarcations, les heures d'ouverture de la station de lavage doivent être définies par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU que pour la saison 2015, les heures d'ouverture de la station de lavage des bateaux sont :

Du 15 mai au 6 septembre :

- Les vendredis, samedis et dimanches : 7 h à 19 h
- Les lundis, mardis, mercredis et jeudis : 8 h à 19 h

Le 7 septembre : 7 h à 19 h

Le 8 septembre : 8 h à 19 h

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.101
Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT la démission de madame Annie Dussault à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, au siège numéro 2;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU de nommer monsieur François Hamelin, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, au siège numéro 2, pour une période de deux (2) ans, soit d'avril 2015 à avril 2017.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.102
Demande d'aide financière à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement

CONSIDÉRANT que le but premier de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement est de promouvoir la protection, l'amélioration et la mise en valeur de l'environnement;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière aux projets à caractère environnemental créé pour atteindre ce but;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à présenter une demande dans le cadre dudit programme et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents pertinents.

ADOPTÉE

Avis de motion – règlement modifiant l'article 15 du règlement numéro 2012-354 relatif aux chiens

MADAME CHANTAL THÉRIEN donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant l'article 15 du règlement numéro 2012-354 relatif aux chiens.

Résolution 2015.04.103
Mandater le Service d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle, pour modifications au règlement numéro 2012-362 relatif au zonage

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être apportées au règlement numéro 2012-362 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique avec la MRC d'Antoine-Labelle;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GÉLINAS

ET RÉSOLU de mandater le Service d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle pour la préparation d'un règlement modifiant le règlement numéro 2012-362 relatif au zonage, pour un montant n'excédant pas mille dollars (1 000 \$).

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.104

Tarif pour inscription au camp de jour pour les non-résidents

CONSIDÉRANT qu'un camp de jour est en opération l'été dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT que des tarifs sont établis pour inscrire un jeune dont les parents sont résidents et/ou contribuables de Nominigüe;

CONSIDÉRANT que des jeunes non-résidents peuvent être admis au camp de jour et qu'il y a lieu d'établir les frais d'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU qu'un montant de deux cent quatre-vingts dollars (280 \$), par enfant, soit chargé pour inscrire un jeune non-résident, au camp de jour de Nominigüe.

ADOPTÉE

Résolution 2015.04.105

Demande d'aide financière au Mouvement national des Québécoises et Québécois

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU que madame Marie-Christine Lévesque, directrice des loisirs, de la culture et du tourisme, soit autorisée à présenter pour et au nom de la municipalité de Nominigüe, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2015.

ADOPTÉE

Dépôt des rapports

Service de la prévention des incendies

[Dépôt du rapport mensuel de mars 2015 des statistiques de l'année en cours concernant les interventions du Service de la prévention des incendies.](#)

Service des travaux publics

[Dépôt du rapport des travaux effectués en mars 2015 par le Service des travaux publics.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois de mars 2015.](#)

Service de l'urbanisme

[Dépôt du rapport du Service de l'urbanisme concernant les permis émis pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2015.](#)

Service des loisirs

[Dépôt du rapport du travail effectué durant le mois de mars 2015, par le Service des loisirs.](#)

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

Résolution 2015.04.106

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Georges Décarie
Maire

Robert Charette
Directeur général par intérim

Certificat de crédit # 2015-04

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de Nomingue aux termes des résolutions adoptées lors de la séance du treize avril deux mille quinze (13 avril 2015).

À Nomingue, ce treizième jour d'avril 2015.

Robert Charette
Directeur général par intérim

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.